



PROJET ÉDUCATIF

2021 – 2025

VILLE DE LANGON

SOMMAIRE

Préambule	page 3
Le Territoire – Présentation	page 4
1. Les locaux	
2. Les moyens humains	
Les objectifs éducatifs	page 5
1. Les six axes stratégiques et les objectifs opérationnels du Projet Éducatif	
2. Respecter le rythme de chaque enfant et contribuer à son épanouissement	
3. Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant en mettant en œuvre	
4. Une démarche de projets éducatifs	
5. Susciter l'envie, la découverte et l'apprentissage	
6. Sensibiliser au vivre ensemble et contribuer à l'intégration de l'enfant ou du jeune dans la société	
7. Prévenir les risques et être garant de la sécurité des enfants	
8. Favoriser une prise de conscience environnementale	
Les ressources déployées	page 6
1. Un pilotage harmonisé	
2. Les modalités d'accueil	
Les équipes d'animation et les modalités générales d'évaluation	page 7
1. Les équipes d'animation	
2. Les modalités d'évaluation	
3. Les outils de communication et les partenariats	
Conclusion	page 8

Préambule

Le projet éducatif 2021-2025 est une démarche conduisant à un document de référence et qui définit les orientations éducatives pour les 5 années à venir. Il sera revu au terme de cette période.

Les enfants sont des adultes en devenir. La réussite éducative des enfants et des jeunes Langonnais constitue une priorité de la municipalité.

C'est à ce titre que la Ville de Langon assume la gestion de l'accueil périscolaire pour accompagner les enfants des écoles maternelles et élémentaires selon des modalités spécifiques adaptées à leurs âges. Ce projet éducatif tend à définir un cadre cohérent et partagé visant à favoriser la complémentarité des actions à caractère éducatif proposées par la Ville de Langon et ses équipes d'animations.

Ce projet éducatif doit permettre à chaque famille d'avoir connaissance des conditions d'accueil et des objectifs d'animations pour leurs enfants. Permettre également aux équipes d'animations de s'imprégner des orientations éducatives établies et du cadre d'intervention dans lequel il évolue.

Accueillir les enfants hors de leur espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères en garantissant une sécurité physique, affective morale et psychologique, et en développant leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité.

Le Territoire – Présentation

Langon est une commune urbaine en milieu rural de 7520 habitants, située dans le département de la Gironde et la région Nouvelle Aquitaine. Elle accueille au sein de ses établissements scolaires des enfants âgés de 3 à 12 ans, de la maternelle à l'élémentaire.

Deux écoles sont concernées par ce projet éducatif :

- L'école maternelle Anne Frank (environ 180 enfants)
- L'école élémentaire Antoine de Saint-Exupéry (environ 330 élèves)

Les temps éducatifs couverts par le projet éducatif sous la Direction Départementale de la Cohésion Sociale :

A l'école maternelle Anne Frank :

- Le matin de 7h30 à 8h45
- Le soir de 16h35 à 18h00

A l'école élémentaire Antoine de Saint-Exupéry :

- Le matin de 7h30 à 8h35
- Le soir de 16h15 à 18h15

ECOLE MATERNELLE ANNE FRANK 2020-2021

	Arrivée bus 8h45					Départ bus 16h25			
	7h30	8h35	8h45	8h55	12h	13h20	13h30	16h25	16h35 à 18h00
Journée type	Accueil périscolaire payant	Accueil périscolaire gratuit	Accueil service enseignant	Enseignement (3h05)	Pause méridienne	Accueil service enseignant	Enseignement (2h55)	Sortie de l'école ou accueil périscolaire gratuit	Accueil périscolaire payant

← 6h d'enseignement →

ECOLE ELEMENTAIRE ANTOINE SAINT EXUPERY 2020-2021

	Arrivée bus 8h40					Départ bus 16h20			
	7h30	8h25	8h35	8h45	12h05	13h25	13h35	16h15	16h25 à 18h15
Journée type	Accueil périscolaire payant	Accueil périscolaire gratuit	Accueil service enseignant	Enseignement (3h20)	Pause méridienne	Accueil service enseignant	Enseignement (2h40)	Sortie de l'école ou accueil périscolaire payant	Accueil périscolaire payant

← 6h d'enseignement →

1. Les locaux

- A l'école maternelle, l'accueil se déroule dans une salle spécialement réservée à cet effet. Pour chaque atelier, les groupes disposent d'une salle de classe, de motricité ou de repos.
- A l'école élémentaire, l'accueil se déroule dans les locaux de l'école et de l'ALSH (*Accueil de Loisirs Sans Hébergement*) attenant à l'école. Les différents groupes ou ateliers sont répartis dans les salles d'activité de l'ALSH.

Le périscolaire profite également des installations sportives et culturelles de la commune, qui sont à proximité et ne nécessitent aucun transport particulier.

2. Les moyens humains

- Agents territoriaux (ATSEM, éducateurs sportifs, professeur d'arts plastiques)
- animateurs extérieurs recrutés par la municipalité, animateurs et bénévoles associatifs

Les objectifs éducatifs

Les objectifs éducatifs ci-après reprennent les grands axes du projet qui avait été validé pour la période de 2016 à 2020.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement périscolaire accueille tous les enfants sur le temps périscolaire, c'est-à-dire le temps hors enseignement pendant la semaine scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi). L'accueil périscolaire est complémentaire du projet d'école et propose des activités de loisirs favorisant le développement des enfants (activités manuelles, jeux d'intérieurs ou d'extérieur, activités culturelles et sportives).

Les parents sont les premiers éducateurs de leur(s) enfant(s), l'accueil périscolaire, au travers du projet éducatif et des équipes d'animation, constitue un élément complémentaire de l'éducation de l'enfant à l'école. La volonté est de restituer les activités comme un maillon de la réussite éducative.

Des représentants de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sont également associés sur ces différents temps d'échanges.

Les six axes stratégiques et les objectifs opérationnels du Projet Educatif

1- Respecter le rythme de chaque enfant et contribuer à son épanouissement

- Laisser le choix à chaque enfant de faire suivant son envie, son état physique et psychologique, ses besoins, lorsque cela est possible et compatible avec le fonctionnement du collectif. L'enfant doit prendre plaisir à participer aux différents ateliers proposés.
- Inciter chaque enfant à être volontaire de sa participation aux activités. Ces activités doivent lui offrir l'occasion de s'exprimer et d'acquérir des compétences nouvelles, et de favoriser son bien-être, son épanouissement, le rêve et son imaginaire.

2- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant en mettant en œuvre une démarche de projets participatifs

Les ateliers proposés devront permettre de développer l'autonomie corporelle, le langage, le développement psychomoteur de chaque enfant, en tenant compte de sa maturité et de ses capacités. En favorisant l'adéquation entre ses projets et ses aspirations et sa volonté à s'engager, l'enfant doit être acteur de son activité. Il est important alors que le personnel soit disponible pour l'enfant, aille à sa rencontre et prenne en compte son état du moment. Aider l'enfant à développer son autonomie, c'est lui permettre d'acquérir une indépendance future. Ainsi l'autonomie d'action et de pensée favorise une structuration cohérente de l'enfant. C'est l'initier, l'inviter à dire "Aide-moi à faire seul".

3- Susciter l'envie, la découverte et l'apprentissage

L'expérimentation de nouvelles activités de loisirs, de pratiques culturelles, artistiques, sportives, ... procède de la découverte, en visant l'épanouissement de l'enfant, le développement de la curiosité intellectuelle et le renforcement du plaisir d'apprendre autrement. L'enfant est le concepteur et l'acteur de ses loisirs, il agit sur son environnement et apprend à vivre de façon collective dans le groupe en prenant en compte la richesse des différences.

Jouer c'est comprendre, comprendre c'est connaître, et connaître c'est pouvoir agir. Toutes ces situations en animation s'appuient sur le plaisir du jeu individuel ou collectif, organisé ou libre. Le jeu est source d'épanouissement et d'échanges et un vecteur privilégié des temps d'animation. Les animateurs doivent alors principalement rechercher l'adhésion des enfants aux projets proposés. L'essentiel est de rendre les enfants acteurs de leurs loisirs.

4- Sensibiliser au vivre ensemble et contribuer à l'intégration de l'enfant ou du jeune dans la société

Vivre en collectivité, c'est permettre à l'enfant de s'enrichir au contact des autres. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partage mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent. Imposer le respect entre tous, c'est lutter contre les incivilités, les gestes, les comportements et les propos désagréables, irrespectueux, violent.

5- Prévenir les risques et être garant de la sécurité des enfants

Assurer un rôle de prévention et de sécurité. Prévenir des risques de la vie quotidienne est un acte éducatif à part entière. Sensibiliser les enfants sur ce sujet est d'abord une action de tous les jours. Futur citoyen responsable de « demain », il est important de les accompagner dans cette démarche.

6- Favoriser une prise de conscience environnementale

Développer l'éducation des enfants au tri sélectif, et ainsi l'éduquer au développement durable. Promouvoir des ateliers de découverte de l'environnement naturel qui prend en compte l'environnement en formant des éco-citoyens.

Les ressources déployées

1- Un pilotage harmonisé

Le regroupement au sein d'une seule direction (Direction des affaires scolaires, de la jeunesse et des sports) des services scolaires, périscolaires et socio-éducatifs apporte une organisation permettant une meilleure lisibilité de l'action municipale en direction des enfants, de leurs familles et des partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, Education Nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et les Associations). Elle vise à favoriser la cohérence des projets éducatifs (fonctionnement), pédagogiques (contenu) et des parcours (passerelles) proposés aux enfants et aux familles.

2- Les modalités d'accueil

Elles visent à répondre aux besoins des familles et au bien-être des enfants. En ce sens, la souplesse est privilégiée.

L'accueil périscolaire est accessible à tous les enfants des écoles primaires de Langon (maternelle et élémentaire). Un règlement a été établi et voté en Conseil municipal. L'inscription aux services périscolaires se fait par le biais d'un dossier à compléter et à transmettre à chaque direction de l'accueil périscolaire présente dans chaque école.

L'inscription à l'accueil périscolaire est facultative. L'enfant peut partir de l'école à la fin du temps scolaire. Cependant, si le parent ne peut pas récupérer l'enfant à l'issue du temps scolaire, il doit l'inscrire auprès du service périscolaire.

La participation régulière ou ponctuelle aux activités périscolaires (accueil périscolaire matin et/ou soir) est payante. Les tarifs sont fixés par délibération votée en Conseil municipal et revus chaque année.

Les équipes d'animation et les modalités générales d'évaluation

1- Les équipes d'animation

Les animateurs assurent la sécurité physique, morale et affective des enfants. Ils sont attentifs à leur bien-être. L'animateur est un repère et un référent, il est bienveillant avec chacun. La proximité avec l'enfant donne un rôle essentiel aux animateurs dans la détection de situations à risque. Aussi ils doivent assurer une veille éducative quant à la maltraitance que les enfants pourraient subir en signalant tout évènement suspect à leur hiérarchie.

Le directeur du périscolaire et chaque coordinateur des écoles doivent à partir de ce projet éducatif rédiger le projet pédagogique et son fonctionnement. Ce projet est une première étape de contrôle et d'évaluation pour garantir une adéquation entre les objectifs de fonctionnement des écoles et les objectifs du projet éducatif.

Les équipes d'animation périscolaire disposent d'un temps de concertation hebdomadaire ainsi qu'un temps de préparation. La recherche de stabilité des équipes d'animation permet de viser la qualité de la prise en charge des enfants. La recherche de nouvelles animations et l'innovation pédagogique doivent être au cœur des projets menés. Chacun des animateurs et l'ensemble de l'équipe d'animation s'attachent toujours à se remettre en question, à s'adapter au changement de la société, des familles et des enfants. Il s'agit de toujours aller de l'avant pour être réactif et mener des projets nouveaux en lien direct avec la réalité.

Il est prévu d'accueillir dans le dispositif périscolaire les enfants faisant l'objet de Projet d'Accueil Individualisé (PAI lié aux allergies alimentaires et/ou aux maladies chroniques). Les animateurs sont informés au cas par cas et sensibilisés sur les moyens techniques d'accompagnement liés à chaque situation. L'intégration d'enfants présentant un handicap léger peut se faire selon la programmation et le type d'activité. Dans les deux cas, les familles sont reçues et concertées quant aux bonnes pratiques mises en place dans l'accueil de leur enfant.

L'animation est un métier et la formation professionnelle est le principal levier pour permettre aux animateurs de se perfectionner. En conséquence, les responsables de la direction du périscolaire prennent le temps d'accompagner les animateurs dans une démarche de formation constructive. Des temps de formation animés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) sont autant d'atouts à destination des équipes, dans le but d'améliorer les pratiques envers le public accueilli.

2- Les modalités d'évaluation

Il est indispensable que chaque structure établisse des bilans réguliers de ses projets. Il faut en mesurer la pertinence au regard des objectifs attendus, fixer les indicateurs et des critères qualitatifs et quantitatifs. Des bilans et des évaluations ont lieu tout au long de l'année, des entretiens individuels entre animateurs et directeurs, des réunions d'équipes en fin de projets ou de cycle. L'évaluation des projets permettent à l'ensemble des équipes d'aller de l'avant et de mettre en place des actions cohérentes avec le projet éducatif. Des journées de travail sous forme de séminaires seront proposées en fin d'année scolaire, mais aussi pour préparer la nouvelle année scolaire. Les objectifs éducatifs seront évalués tous les ans au vu de toutes les activités écoulées dans l'année. Les équipes d'animation prévoiront dans leur projets pédagogiques une réelle méthode d'évaluation pour s'assurer de l'efficacité des actions.

3- Les outils de communication et les partenariats

Différents outils de communications sont déployés en direction des familles afin de permettre une information de qualité, lisible et accessible :

- Site internet et portail famille (compte personnalisé)
- Journal municipal
- Lettre d'information spécifique au scolaire et périscolaire adressé à l'ensemble des familles
- Espace d'affichage dans chaque école
- Le cas échéant, diffusion d'information par mailing.

En ce qui concerne le partenariat éducatif, les élus et le directeur de l'accueil périscolaire sont représentés sur les différentes conseils d'école.

Conclusion

La réussite du projet éducatif est le fruit d'un travail d'équipe fondé sur le respect mutuel, l'échange et l'action collective. Il repose sur le travail du personnel municipal, le partenariat avec la communauté éducative et le dialogue avec les familles.

Le service des affaires scolaires, de la jeunesse et des sports est le relais de la politique d'animation, éducative et de loisirs décidés par la Ville.

Le présent projet éducatif est transmis aux équipes pédagogiques. Il détermine les orientations du projet pédagogique de l'accueil périscolaire. Il est également disponible sur le site de la mairie.

Le Maire de Langon
Jérôme GUILLEM